

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 314 promulguant la loi du 12 juillet 1906, relative à Amnistie,

n° 314

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 novembre 1906

Numéro JO
n° 121 du 01/12/1906

Date du numéro
1 décembre 1906

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu la loi du 12 juillet 1906 relative à l'amnistie.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulguée dans la Colonie, pour y être appliquée suivant sa forme et teneur. la loi du 12 juillet 1906 précitée ,

Art. 2

— Le présent arrêté sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

P. PASCAL,